

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 5 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation: 30/05/2023

Date d'affichage: 30/05/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois le lundi 05 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents: MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, WLUSEK, BIARNES, LAGRASSE, GATUINGT. MARIMPOUY, DARRACQ, MESPLEDE, LAHONTAN, LABUXIERE.

Excusés et procurations :

Mme LALANNE a donné procuration à M. VILATON

M. ETIENNE a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme HOURQUET a donné procuration à Mme WLUSEK

M. CONSTANTIN a donné procuration à M. LABAT

M. SEIRACQ a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. DEHEZ a donné procuration à M. BEDAT

M. LARROQUE a donné procuration à Mme LABUXIERE

Secrétaire de séance : Mme LAGRASSE Marie-Laure

OBJET: **SUBVENTIONS 2023 POUR LES ASSOCIATIONS**

CONSIDERANT la proposition de M. le Maire et de la commission « vie associative » pour l'attribution des subventions prévues au budget pour les associations communales:

Noms des associations	Montants souhaités	Montants proposés
ACCA	800,00€	800,00 €
ACVV	500,00€	500,00€
AGRAD'OC	450,00 €	450,00 €
APE RPI	850,00 €	850,00 €
AU BONHEUR DU SCRAP	100,00 €	100,00€
BOOGIE BOOTS COUNTRY	300,00 €	300,00 €
BUGLOSE D'AUSCOPS	500,00 €	500,00 €
CLUB BOULISTE	1 500,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES BUGLOSE	4 000,00 €	3 500,00 €
COMITE DES FETES ST VT PAUL	3 500.00 €	3 500.00 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2023	TRANSMISSION .
Reçu en préfecture le 09/06/2023	
Publié le 09/06/2023	LANDES :
 ID: 040-214002834-20230605-DE2023076-DE	

COOPERATIVE SCOLAIRE BUGLOSE		Publié le 09/06/2023
COOPERATIVE SCOLAIRE POUY		ID: 040-214002834- 1 400,00 €
Divers dons		500,00€
FC ST VT PAUL	8 000,00 €	8 000,00 €
FNACA	300,00 €	300,00€
HARMONIE de ST-VT-PAUL	2 850,00 €	2 850,00 €
KUZURE JUDO	3 000,00 €	2 000,00 €
LE JOUR DE LA NUIT	3 000,00 €	1 000,00 €
LES BALZANES	1 000,00 €	500,00€
LES P'TITS VINCENTIENS	500,00 €	500,00 €
LES SAOUTES CLEDES	500,00€	500,00€
МСРВ	800,00€	800,00€
SOUFFLE ET ENERGIE	400,00 €	400,00€
TENNIS CLUB	1 000,00 €	1 000,00 €
U. J. S. B. P.	7 000,00 €	7 000,00 €
TOTAL	40 850,00 €	38 600,00 €

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE

VALIDE les montants de subventions aux associations tel que définis ci-dessous :

ACCA	800,00€
ACVV	500,00 €
AGRAD'OC	450,00 €
APE RPI	850,00 €
AU BONHEUR DU SCRAP	100,00 €
BOOGIE BOOTS COUNTRY	300,00 €
BUGLOSE D'AUSCOPS	500,00 €
CLUB BOULISTE	1 000,00 €
COMITE DES FETES BUGLOSE	3 500,00 €
COMITE DES FETES ST VT PAUL	3 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BUGLOSE	350,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE POUY	1 400,00 €
Divers dons	500,00€
FC ST VT PAUL	8 000,00 €
FNACA	300,00€
HARMONIE de ST-VT-PAUL	2 850,00 €
KUZURE JUDO	2 000,00 €
LE JOUR DE LA NUIT	1 000,00 €
LES BALZANES	500,00€
LES P'TITS VINCENTIENS	500,00€
LES SAOUTES CLEDES	500,00€
МСРВ	800,00€

TOTAL	38 600,00 €
U. J. S. B. P.	7 000,00 €
TENNIS CLUB	1 000,00 €
SOUFFLE ET ENERGIE	400,00€

Envoyé en préfecture le 09/06/2023 Reçu en préfecture le 09/06/2023 Publié le 09/06/2023 ID : 040-214002834-20230605-DE2023076-DE

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal Pour copie conforme Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **08 juin 2023** Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE:

Pour 23 Contre 00 Abstention 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20230605 – DE2023076 et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 09/06/2023 Reçu en préfecture le 09/06/2023 Publié le 09/06/2023 ID : 040-214002834-20230605-DE2023076-DE